

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président rend hommage à Mme Liliane Deppierraz, rédactrice au Bulletin du Grand Conseil, qui prend sa retraite au 31 octobre 2012. Elle est également fleurie. Il rend également hommage à M. Philippe Paréaz, ancien membre du grand Conseil et Syndic de la Rippe, décédé ce lundi.</p> <p>Il lit une déclaration du Bureau du Grand Conseil concernant un juge cantonal.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Jean-Michel Dolivo, Fabienne Freymond Cantone, Catherine Labouchère et consorts (2X), José Durussel, Stéphane Montangero, Jean Tschopp et consorts, Nicolas Rochat Fernandez et consorts, Motions: Jacques-André Haury et consorts, Guy-Philippe Bolay et consorts, Postulats: Claude-Alain Voiblet et consorts, Jean-Michel Dolivo et consorts,</p>			
TRAITE	3.	<p>(12_INT_033) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Wyssa et consorts - Subsidés aux primes de l'assurance-maladie : les communes doivent-elles participer à un cadeau qu'elles n'ont pas décidé ?</p> <p>Une détermination Claudine Wyssa suite à la réponse du Conseil d'Etat est acceptée par 97 oui, 2 non et 25 abstentions. Elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat.</p>	DSAS.		
RENV-CE	4.	<p>(12_INT_038) Interpellation Jean-François Cachin et consorts - "Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur" (Pas de développement)</p>			
RENV-CE	5.	<p>(12_INT_037) Interpellation Jacques Neiryck et consorts - Qui évalue les cours de la HEP ? (Développement)</p>			
RENV-CE	6.	<p>(12_INT_039) Interpellation Nicolas Mattenberger et consort au nom du groupe socialiste - le Ministère public a-t-il actuellement les moyens d'assumer à satisfaction ses missions ? (Développement)</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(12_POS_006) Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	8.	(12_POS_007) Postulat Rebecca Ruiz et consort au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	9.	(12_POS_008) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur général (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	10.	(12_MOT_011) Motion Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(5) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (Election des juges cantonaux suppléants) (1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 68, al. 1, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 68 amendé accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité.</p> <p>(2ème débat): art. 68 accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>Au vote final, le projet de loi est accepté avec une abstention.</p>	DINT.	Mattenberger N.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	12.	<p>(453) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 26 février 1956 sur les communes - la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial - la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle - la loi pénale vaudoise du 19 décembre 1940 - la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions - la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et projets de lois abrogeant - la loi du 14 juin 1803 sur la division du canton en districts - la loi du 8 juin 1803 sur la division du canton en cercles et <p>Rapport du Conseil d'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Ambresin et consorts sur la modification de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (06-MOT-123) - sur le postulat Cesla Amarelle et consorts portant sur la création de commissions d'enquête parlementaires au niveau communal (06_POS_101) - motion transformée en postulat (08_MOT_038) - sur le postulat Philippe Martinet et consorts intitulé "Parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé" (10_POS_182) (Suite des débats) (1er débat) <p>(1er débat, suite des débats):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur les communes: art. 40i, un nouveau sous-amdt Christen (oui) est opposé à l'amdt Payot (non): le sous-amdt Christen est préféré par 60 oui, 59 non et 4 abstentions; à l'appel nominal, le premier vote est confirmé par 63 oui, 62 non et 3 abstentions, avec la voix du Président. Enfin, en dernier vote, la proposition Christen est acceptée par 92 oui, 25 non et 2 abstentions. Art. 40 i amendé accepté. Art. 40j, al. 4, amdt com accepté. Art. 40j amendé accepté. Art. 40k, al. 4, amdt Mayor refusé par 60 oui, 63 non et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 62 oui, 64 non et 1 abstention. Art. 40 k accepté. Art. 49, al. 2, amdt com accepté. Art. 49 amendé accepté. Art. 51, al. 2 et 3 (suppression), amdt com accepté. Art. 51 amendé accepté. Art. 52a accepté. Art. 52b, al. 1, amdts com acceptés. Art. 52b amendé accepté. Art. 63, al.2, amdt com accepté; al. 1 à 6 (nouveau), amdt Rydlo refusé par 34 oui, 77 non et 4 abstentions; al. 2, amdt Baehler Bech refusé par 48 oui, 74 non et 2 abstentions . Art. 63 amendé accepté. Art. 64, amdts com acceptés. Art. 64 amendé accepté. Art. 65a accepté. Art. 65b, al. 1, amdt com accepté; al. 2 et 3, amdt com refusé par 44 oui, 72 non et 5 abstentions. Art. 65 b amendé accepté. 	DINT.	Meyer Keller R.	06/11/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Fin de séance, interruption du débat.			
RENV-T	13.	(11_INT_594) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses	DINT.		06/11/2012
RENV-T	14.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		06/11/2012
RENV-T	15.	(11_INT_637) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Sanction en matière de construction sans autorisation	DINT.		06/11/2012
RENV-T	16.	(11_INT_630) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide	DINT.		06/11/2012
RENV-T	17.	(11_INT_632) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ?	DINT.		06/11/2012
RENV-T	18.	(11_INT_609) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Après le bug informatique et de l'information, voici venu le temps du bug graphique et de la transmission	DINT.		06/11/2012
RENV-T	19.	(11_INT_629) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores dans le cadre de l'affaire Skander Vogt : l'enquête de la justice est-elle terminée ?	DINT.		06/11/2012
RENV-T	20.	(11_MOT_149) Motion Nicolas Mattenberger et consorts tendant à ce qu'il ne soit pas alloué de dépens pour les causes soumises à la juridiction des prud'hommes	DINT	Haldy J. (Majorité), Rochat Fernandez N. (Minorité)	06/11/2012
RENV-T	21.	(11_MOT_161) Motion Mireille Aubert et consorts - Modification de l'article 23 de la loi pénale vaudoise (LPén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants	DINT	Chevalley C. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	06/11/2012
RENV-T	22.	(11_INT_616) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Plus de policiers, c'est bien, mais a-t-on suffisamment de places dans nos prisons ?	DINT.		06/11/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(11_INT_641) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mireille Aubert - Quelles conditions de travail pour les agentEs de détention?	DINT.		06/11/2012
RENV-T	24.	(11_INT_648) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Pourquoi le service cantonal du logement (unité logement) continue-t-il à autoriser la vente d'appartements loués, alors qu'une grave pénurie sévit dans tout le canton ?	DINT.		06/11/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :